

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

AVANT-TIRAGE

COMMUNIQUE N° 32A
le 5 octobre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de presse
750 Troisième Ave.
New York
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Question de la Rhodésie (N° 23): Question
concernant l'application de la déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays et
aux peuples coloniaux

Déclaration prononcée le mardi 5 octobre 1965
à la Commission de l'Assemblée générale des
Nations Unies (20^e session) par M. Stanley
Haidasz, Délégué du Canada auprès des Nations
Unies et Secrétaire parlementaire du Secrétaire
d'Etat aux Affaires extérieures

Monsieur le Président,

La Délégation du Canada prend part pour la première fois aujourd'hui aux discussions de cette Commission. Aussi, me permettez-vous, Monsieur le Président, de vous offrir tout d'abord mes félicitations à l'occasion de votre élection à l'unanimité au poste de président de notre Commission. Votre compétence reconnue vous désigne tout naturellement à ce poste et je suis persuadé que notre Commission tirera grand profit de vos conseils et de la direction que vous donnerez à nos discussions. Ma délégation se félicite également de l'élection de M. Puce au poste de Vice-Président et de celle de M. Natwar Singh à celui de rapporteur.

Monsieur le Président, depuis la dernière discussion par la Quatrième Commission du problème de la Rhodésie, la situation, comme chacun le sait, a évolué sensiblement. Les pays en cause semblent avoir durci leur position et les rapports du Comité spécial des vingt-quatre reflètent l'inquiétude croissante de la communauté internationale.

Un fait cependant est encourageant: c'est d'avoir pu constater l'unité de pensée dont ont fait preuve les nations membres du Commonwealth lesquelles représentent un éventail de races et de cultures très distinctes. On se souviendra que les chefs des gouvernements du Commonwealth se sont réunis à deux reprises depuis la dernière réunion de notre Commission. Ces rencontres ont démontré que tous les pays du Commonwealth sont d'avis que l'indépendance de la Rhodésie ne saurait pouvoir être accordée à ce pays aussi longtemps que n'auront pas été mis en place un certain nombre d'institutions représentatives.

1917
The first part of the report
concerns the general situation
of the country and the
state of the economy.
It is noted that the
country is in a state of
transition and that the
economy is suffering from
a severe depression.
The report also mentions
the need for a new
constitution and the
importance of a strong
central government.

The second part of the report
deals with the political
situation and the
role of the various
parties. It is noted
that the political
situation is highly
unstable and that the
various parties are
struggling for power.
The report also mentions
the need for a new
constitution and the
importance of a strong
central government.

The third part of the report
deals with the social
situation and the
role of the various
classes. It is noted
that the social
situation is highly
unstable and that the
various classes are
struggling for power.
The report also mentions
the need for a new
constitution and the
importance of a strong
central government.

Le Premier Ministre du Canada approuva avec fermeté les conclusions de la Conférence du Commonwealth de 1964 lorsqu'il s'adressa à la Chambre des Communes le 17 juillet 1964. Il a alors bien fait comprendre que le Canada ne reconnaîtrait pas la validité d'une déclaration unilatérale d'indépendance et que le Gouvernement de la Rhodésie devait être prévenu des graves conséquences politiques et économiques qu'entraînerait cette voie illégale. Les chefs des gouvernements du Commonwealth réaffirmaient encore, en juin 1965, leur opposition irrévocable à toute déclaration unilatérale d'indépendance de la part de la Rhodésie. Ils insistèrent une fois de plus sur le principe du gouvernement par la majorité.

A ce propos, Monsieur le Président, je crois que notre Commission se doit de reconnaître les efforts patients et soutenus du Gouvernement britannique sur qui repose une évidente et lourde responsabilité: celle de parvenir à une solution pacifique et satisfaisante du problème de l'indépendance de la Rhodésie. L'essentiel de cette tâche a été nécessairement accompli au cours de consultations privées. Toutefois le Gouvernement britannique a plus d'une fois prévenu publiquement et solennellement le Gouvernement de la Rhodésie des conséquences désastreuses qu'occasionerait son action unilatérale.

Dans la dernière résolution qu'elle a adoptée au sujet de la Rhodésie, l'Assemblée générale a confié une responsabilité spéciale aux pays qui entretiennent des relations étroites avec le Royaume-Uni. Cela est certainement le cas pour les pays du Commonwealth et j'ai déjà souligné que ces pays étudient et apportent toute leur attention à ce problème difficile. La délégation du Canada est d'avis que la majeure partie de l'accord intervenu, lors des deux dernières conférences des premiers ministres, entre les pays directement intéressés, a marqué une étape significative et jeté les bases d'une solution.

La situation a maintenant atteint un point crucial. Le premier ministre de la Rhodésie poursuit actuellement à Londres des discussions avec le premier ministre Wilson. La délégation du Canada insiste donc pour que les déclarations et les initiatives de notre Commission soient guidées par la nécessité, toute première, d'exercer une influence positive au cours de cette période critique.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud. The text notes that without reliable records, it would be difficult to verify the accuracy of financial statements and to identify any irregularities.

2. The second part of the document focuses on the role of internal controls in ensuring the reliability of financial information. It describes how internal controls are designed to prevent errors and to detect any misstatements or fraud that may occur. The text highlights the importance of a strong internal control system in providing management with the information they need to make informed decisions about the organization's performance and financial health.

3. The third part of the document discusses the importance of transparency and accountability in financial reporting. It notes that stakeholders, including investors, creditors, and the public, rely on financial statements to make decisions about the organization. Therefore, it is crucial for the organization to provide accurate and timely information and to be open to scrutiny. The text also mentions the role of external auditors in providing an independent opinion on the financial statements.

4. The final part of the document concludes by reiterating the importance of these principles in maintaining the trust and confidence of stakeholders. It states that a commitment to high standards of financial reporting and internal control is essential for the long-term success and sustainability of the organization. The text encourages management to take a proactive approach to financial management and to continuously improve the organization's financial reporting practices.